Avancement de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents

Suite à la diffusion, en avril dernier, du rapport d'analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour les ouvrages de protection contre les inondations sur le bassin (réalisé en partenariat technique avec la DREAL Centre-Val de Loire, l'IRSTEA et le CEREMA, avec le soutien financier de l'Europe), la co-construction du PAIC a été engagée, avec l'organisation de réunions techniques de concertation sur la gestion des ouvrages de protection, associant notamment les EPCI-FP, les Départements concernés et les services de l'Etat, en proximité sur les territoires.

Une première série de 5 rencontres territorialisées a ainsi été organisée sur le bassin :

- sur l'**axe Cher** (6 EPCI concernés), le 11 mai à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry ;
- sur l'**axe Allier** (5 EPCI concernés), le 15 mai à Vichy Communauté ;
- sur l'axe **Loire amont**, dans sa partie du Puy-en-Velay à Roanne (8 EPCI concernés)**,** le 31 mai à Roannais Agglomération, et dans sa partie de Roanne à Nevers (8 EPCI concernés), le 15 juin à Digoin ;
- sur l'axe **Loire aval,** dans sa partie de Nantes à Langeais (9 EPCI concernés), le 2 juin à Angers Loire Métropole.

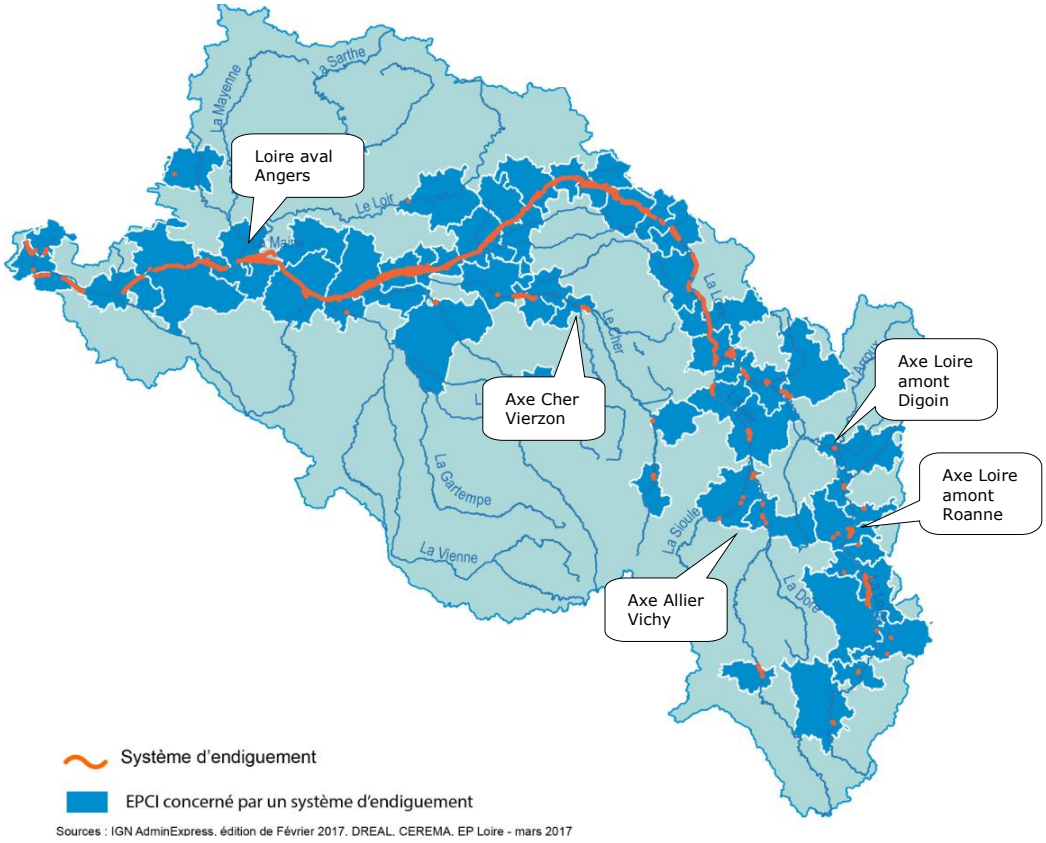

Ces réunions qui ont rassemblé près d'une centaine de participants ont été l'occasion de présenter – en proximité sur les territoires – les résultats de l'analyse d'opportunité et de faisabilité du PAIC, d'avancer dans la connaissance précise des ouvrages et de leurs caractéristiques, également d'échanger avec les acteurs concernés sur les possibilités et modalités de prise en charge de la gestion des ouvrages par l'Etablissement, suite à son positionnement comme gestionnaire potentiel de systèmes d'endiguement du bassin (Délibération du Comité Syndical d'octobre 2016).

Il a notamment été rappelé que cette hypothèse de gestion à cette échelle – s'appuyant sur un syndicat mixte existant, garant d'un dialogue de gestion entre collectivités décentralisées – vise à assurer, sur un périmètre de gestion cohérent, une homogénéité de traitement ainsi que la mutualisation et l'optimisation des moyens techniques comme financiers. Plusieurs représentants d'EPCI-FP ont exprimé à cette occasion leur souhait de s'engager dans cette voie, avec également des sollicitations pour envisager des adhésions à l'Etablissement.

Par ailleurs, il est apparu dans certains cas le besoin d'approfondir l'analyse sur la situation ou le rôle de certains ouvrages, travail prévu dans le cadre de la co-construction du PAIC, en partenariat avec le CEREMA notamment.

Ces réunions ont également été l'occasion de présenter localement les résultats de l'analyse des potentialités en termes d'exploitation des champs d'expansion de crues à l'échelle du bassin fluvial, ainsi que les différents « zooms » prévus dans ce cadre. L'idée recherchée est de favoriser les synergies de fonctionnement – et de gestion le cas échéant – entre infrastructures dîtes « dures », du type barrage (notamment le barrage de Villerest) ou digues, et celles dîtes « souples », comme les zones d'expansion de crues, permettant ainsi une gestion intégrée des risques d'inondation.

L'ensemble des supports de présentation de ces réunions sont accessibles en ligne : http://www.eptb-loire.fr/analyse-dopportunite-de-faisabilite-dun-projet-damenagement-dinteret-commun-ouvrages-de-protection/

Depuis lors, les services de l'Etablissement ont été associés à trois réunions concernant l'axe Loire moyenne, organisées par la DREAL Centre-Val de Loire dans le cadre de la mission d'appui technique de bassin pour évoquer la gestion des digues domaniales :

- sur le secteur **Blois-Tours** (6 EPCI concernés), le 23 juin à la Préfecture d'Indre-et-Loire,
- sur le secteur **Tours-Angers** (8 EPCI concernés), le 30 juin à Saumur,
- sur le secteur des **Départements** du **Cher** et de la **Nièvre** (4 EPCI concernés), le 3 juillet à Herry (18).

A cette occasion, l'Etablissement a assuré une présentation synthétique de l'avancement de la co-construction du PAIC. A titre d'information, le support de la réunion à Saumur est produit en annexe.

Parallèlement à ces échanges sur le terrain avec les acteurs directement concernés, l'Etablissement travaille, en lien avec les services de l'Etat, à la réalisation d'une restitution technique et financière des différents programmes de travaux de renforcement des digues de protection réalisés, notamment dans le cadre du plan Loire depuis son origine. Ces éléments ont vocation à alimenter l'analyse prospective, en termes économiques et financiers, prévue dans le cadre de la co-construction du PAIC. Toujours dans une logique d'optimisation des interventions, il est également prévu le recours à une expertise budgétaire et comptable afin d'anticiper les modalités pratiques d'accueil par l'Etablissement de délégations ou transferts de gestion de systèmes d'endiguement.

Dans ce contexte, on peut évoquer les premiers retours du questionnaire transmis aux EPCI-FP concernés du bassin. Parmi les réponses reçues (⅓ environ), près de 90% souhaitent être associés à la co-construction du PAIC, et 65% envisagent de recourir à la délégation ou au transfert du volet PI de la GEMAPI (30% ne se prononçant encore pas à ce stade). 47% envisagent une délégation ou un transfert vers l'Etablissement (40% ne se prononçant encore pas à ce stade).

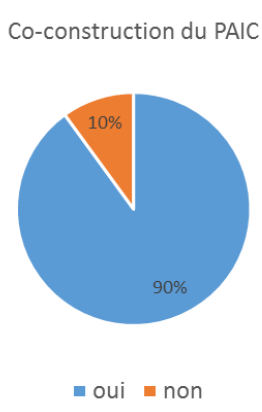

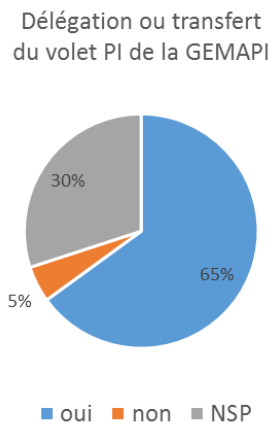

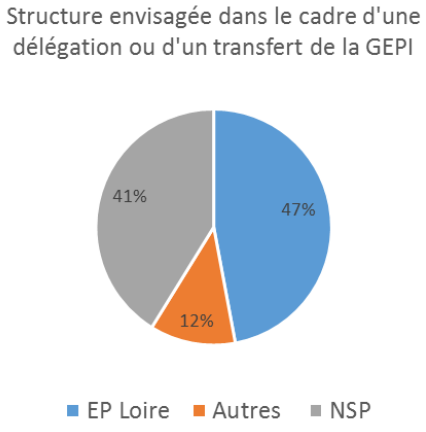

Il peut être indiqué enfin la tenue d'une 3ème réunion de la Mission d'appui technique de bassin, le 5 juillet à Orléans. Le projet de rapport sur la GEMAPI au Comité de bassin, ainsi que l'avancement de la démarche d'organisation de la gestion des digues domaniales sur la Loire moyenne figurent à l'ordre du jour.

■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes, Agglos et Métropoles • Angers Loire Métropole • Blois • Bourges • Châteauroux • Clermont Communauté • Limoges • Montluçon • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Nevers Agglomération • Orléans • Roannais Agglomération • Saint-Etienne-Métropole • Saint-Nazaire • Saumur val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Vichy • Vierzon ■ SICALA • Allier • Cher • Indre-et-Loire • Haute-Loire • Maine-et-Loire • Nièvre • Saône-et-Loire

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN (PAIC) DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS

Réunion « Digues domaniales – axe Loire moyenne »
Organisée par la DREAL Centre-Val de Loire
Saumur, 30 juin 2017

Avec le soutien financier de

En partenariat technique avec

Analyse d'opportunité et de faisabilité d'un PAIC

ANALYSE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ
D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN
DES OUVRAGES DE PROTECTION
SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS

Février 2017

Sommaire

INTRODUCTION ____ 3
I. ACTUALISATION DE L'ETAT DES LIEUX ____ 4
I.1 Cadre d'intervention ____ 4
I.2 Panorama des digues ____ 6
I.3 Dispositifs de gestion ____ 9
I.3.1 Propriété ____ 9
I.3.2 Usages ____ 13
I.3.3 Coûts ____ 13
I.4 Cartographie des missions ____ 15
II. DEFINITION DE SYSTEMES D'ENDIGUEMENT COHERENTS ____ 17
II.1 Eléments et outil de référence ____ 17
II.2 Conséquences en termes de regroupement ____ 19
III. OPTIMISATION DE LA GESTION ____ 21
III.1 Régime juridique ____ 22
III.2 Hypothèses d'organisation ____ 23
III.2.1 EPCI-FP ____ 24
III.2.2 Val ou regroupement de vals ____ 24
III.2.3 Bassin ____ 25
CONCLUSION ____ 27
ANNEXES ____ 28

Annexe 1 - Feuille de route, EP Loire (2016)

Annexe 2 - Terminologie et typologies des systèmes d'endiguement, IRSTEA (2017)

Annexe 3 - Travail sur l'interdépendance hydraulique des systèmes d'endiguement du bassin de la Loire et ses affluents, CEREMA (2017)

Annexe 4 - Etude du régime juridique attaché aux ouvrages de prévention des inondations, Droit Public Consultants (2017)

Analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun des ouvrages de protection sur le bassin de la Loire
Etablissement public Loire - Février 2017 Page 1 sur 29

Analyse d'opportunité et de faisabilité d'un PAIC

« Travail sur l'interdépendance hydraulique des systèmes d'endiguement de la Loire et ses affluents » - CEREMA

Le **regroupement de systèmes « élémentaires » interdépendants sur l'axe Loire,** dit ***continuum Loire*** : du bec d'Allier, à l'aval de Nevers, jusqu'à Nantes en Loire-Atlantique.

Des **systèmes « élémentaires » ou « groupés indépendants »** , de tailles plus réduites

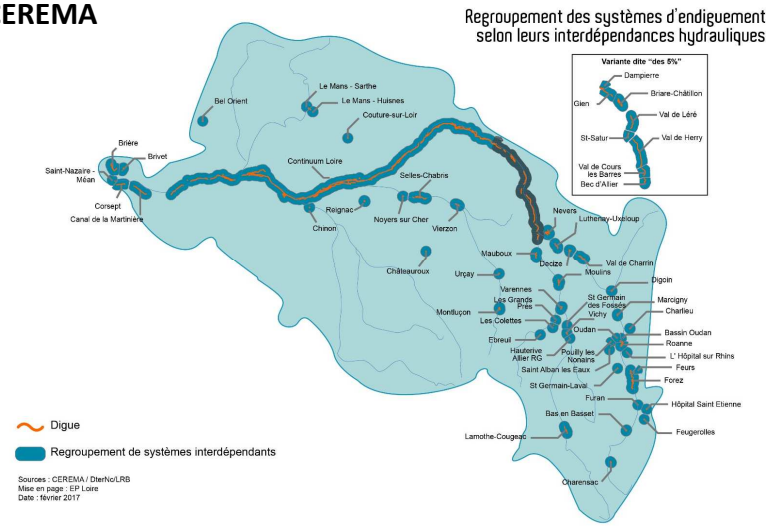

Co-construction du PAIC

> Mars 2017 : Réunion technique de **restitution de l'analyse d'opportunité et de faisabilité** le 30 mars à Orléans

> Avril 2017 : Diffusion du rapport et **transmission d'un questionnaire** à l'ensemble des EPCI-FP concernés

> **Courrier au Préfet coordonnateur de bassin** en date du 12 avril 2017 :
> « *Considérant l'importance des conséquences d'une inondation majeure de la Loire et ses affluents, je souhaiterais pouvoir compter sur votre soutien afin de consolider une gestion des systèmes d'endiguement la plus efficiente et la plus efficace possible : à la bonne échelle, celle de l'ensemble du système fluvial, et au bon pas de temps, celui du long terme.* »

> Mai-Juin 2017 : Réunions techniques, en proximité sur les territoires

- **Axe Cher** (6 EPCI concernés) le 11 mai à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry
- **Axe Allier** (5 EPCI concernés) le 15 mai à Vichy Communauté
- **Axe Loire amont**, du Puy-en-Velay à Roanne (8 EPCI concernés) le 31 mai à Roannais Agglomération, et de Roanne à Nevers (7 EPCI concernés) le 15 juin à Digoin
- **Axe Loire aval** de Nantes à Langeais (9 EPCI concernés) le 2 juin à Angers Loire Métropole

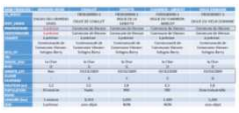

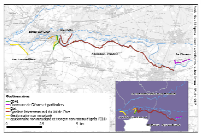

Co-construction du PAIC

Zoom sur les 8 EPCI invités à la réunion du 30 juin 2017

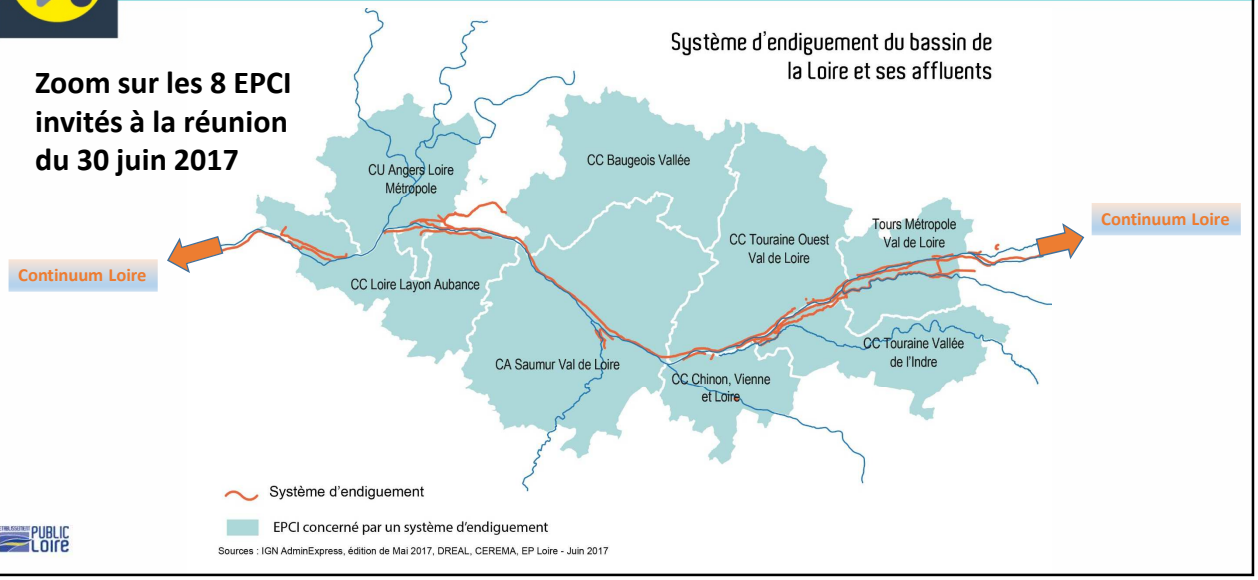

Co-construction du PAIC

Stratégie locale de gestion du risque inondation Vals d'Authion et de la Loire

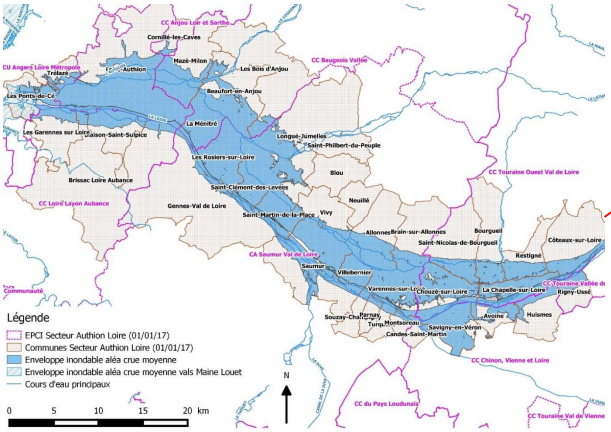

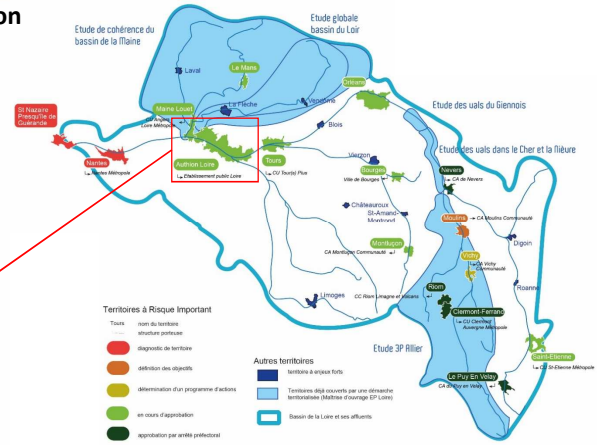

- Validation par la Conférence des acteurs le 24 janvier 2017
- Délibération du 22 février 2017 pour le portage par l'EP Loire d'un PAPI
- Passage en Commission inondations plan Loire le 14 juin 2017

Co-construction du PAIC

Potentialités en termes d'exploitation des champs d'expansion de crues à l'échelle du bassin fluvial

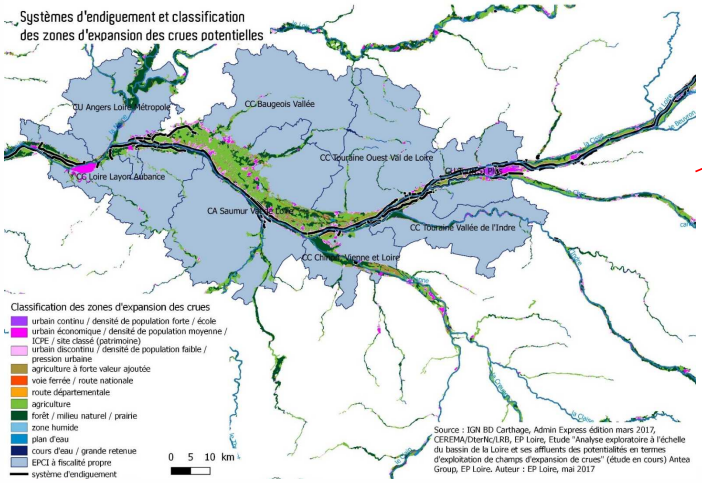

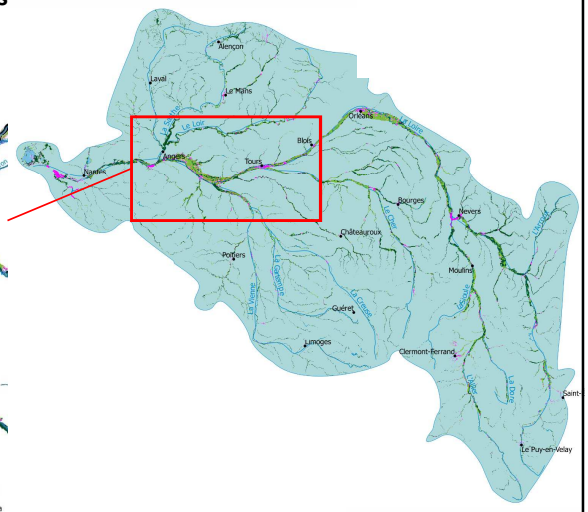

Co-construction du PAIC

Hypothèse de gestion par l'Etablissement, en mutualisation, à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents

Par voie de **« délégation »** ou de **« transfert »**

Avec une distinction envisagée entre :

- **missions « courantes »** (entretien, surveillance, gestion de crise au niveau local) gérées en régie par l'EPCI-FP ayant la compétence GEMAPI,

- **missions « nécessitant une coordination à une échelle hydrographique plus large »**, une expertise conséquente et des moyens correspondants (maîtrise d'ouvrage des études et travaux, relation avec les autres gestionnaires et les services de l'Etat, coordination notamment pour la gestion de crise, etc.) assurées par l'Etablissement public Loire permettant d'assurer à la bonne échelle une gestion cohérente et intégrée des systèmes d'endiguement.

Co-construction du PAIC

Echéancier 2017

Février 2017	Rapport d'analyse d'opportunité et de faisabilité d'un projet d'aménagement d'intérêt commun
Mai-juin	1ère série de réunions techniques avec les EPCI sur la gestion des ouvrages de protection, en proximité sur les territoires (axe Cher, axe Allier, axe Loire amont, axe Loire aval, …)
Niveau d'avancement	**Point d'information au Comité Syndical du 5 juillet**
Juillet-août	2ème série de réunions techniques avec les EPCI sur la gestion des ouvrages de protection, en proximité sur les territoires (axe Cher, axe Allier, axe Loire amont, axe Loire aval, …)
Septembre-novembre	Consolidation de la co-construction
Décembre	Finalisation du Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) des ouvrages de protection